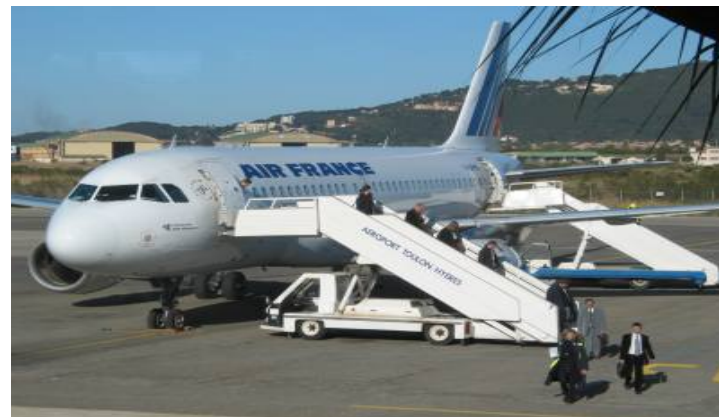


# Comité de suivi du Bruit

Réunion plénière  
mardi 21 mai 2019



## État d'avancement des procédures

Cartes de bruit stratégiques (CBS)

Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Classement sonore des voies bruyantes (CSVb)

Plans d'exposition au bruit (PEB) des aéroports

# Comité de suivi du Bruit

Actualités Bruit - informations du Ministère

**Études Bruit voies ferrées - SNCF Réseau**

**GITT échéance 3 compétence État - DDTM**

=> démonstration CBS3 sur Géo-IDE+Portail État/rubrique collectivités

**Publication PPBE collectivités - échéances 1/2/3**

- routes départementales (RD) - Conseil départemental
- voies communales (VC) : accompagnement / retour d'expériences
- agglomérations : MAMP et MTPM

**Présentation attendue échéance 4 – CEREMA**

=> collecte données validées auprès du gestionnaire - moissonnage

=> méthode CNOSSOS

**Reprise classement sonore (CSVb) RD, VM, ViC, VC**

=> faire état des lieux – sollicitation gestionnaires-données actualisées

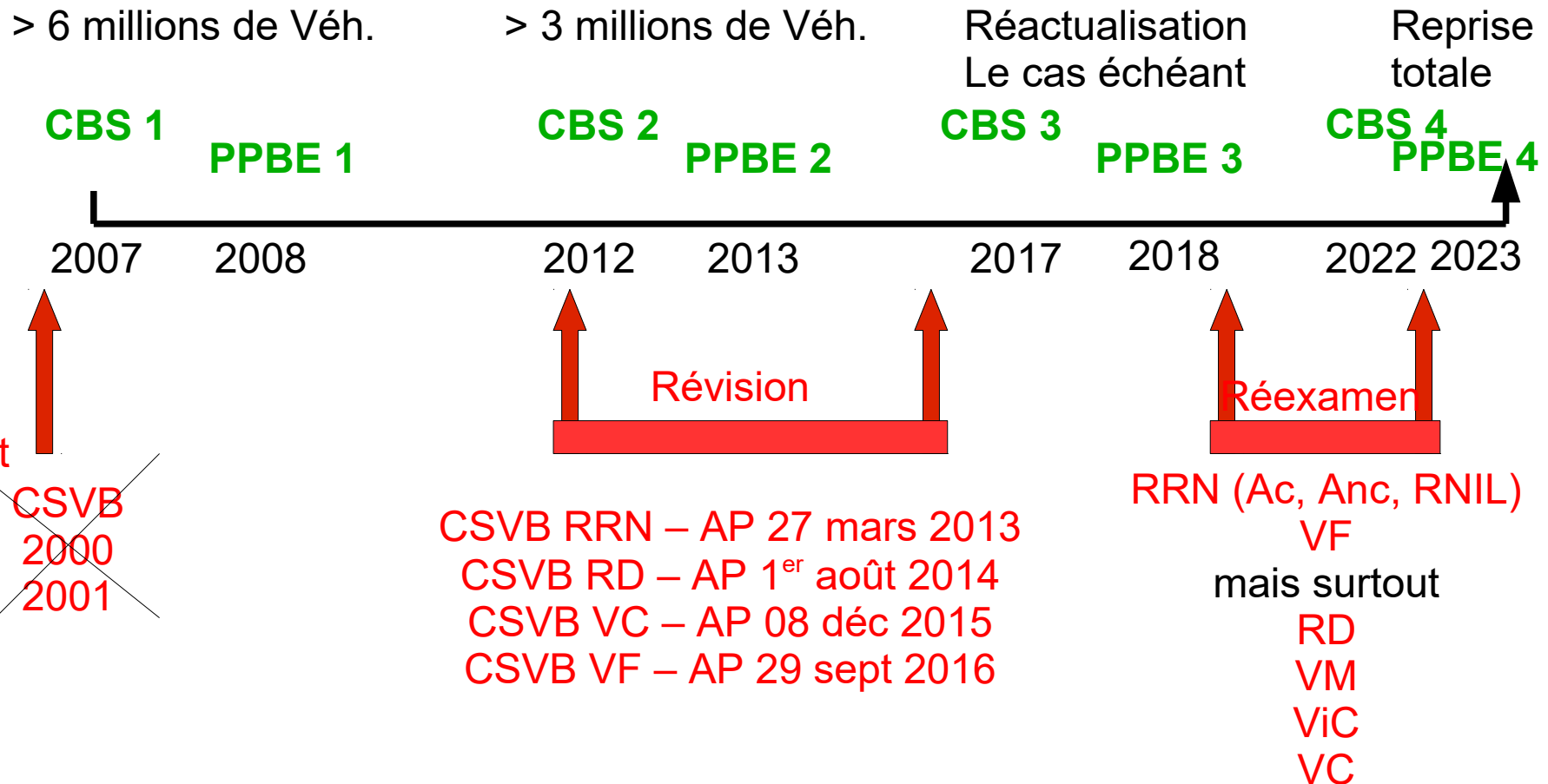
**État d'avancement plans d'exposition au bruit (PEB) aérodromes**

**Questions diverses**

# Comité de suivi du Bruit

## Calendrier des procédures

Réexamen tous les 5 ans, révisions éventuelles



# Comité de suivi du Bruit

## Actualités/Informations du Ministère

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
(MTÉS)

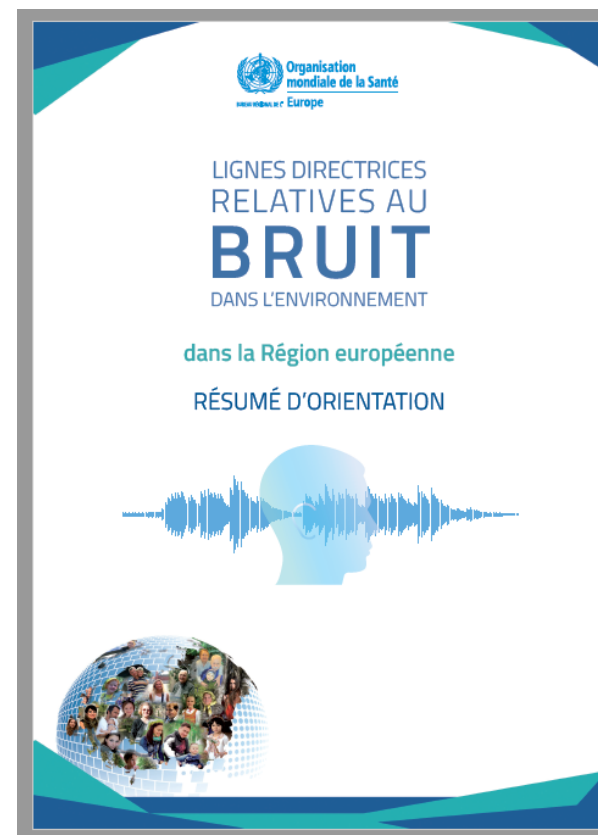
# Comité de suivi du Bruit

## Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

**Octobre 2018** : l'Organisation Mondiale de la Santé a publié ses lignes directrices permettant d'apporter des recommandations pour protéger la population de l'exposition au bruit de l'environnement (transport routier, ferroviaire et aérien, éoliennes et loisirs).

**Objectifs** : le bruit est un important enjeu de santé publique car il a des conséquences néfastes sur la santé et le bien-être de l'être humain. Il est l'objet de préoccupations croissantes.

Ces recommandations sont fondées sur des preuves scientifiques et nécessaires pour les orientations politiques afin de protéger les populations des effets néfastes du bruit.



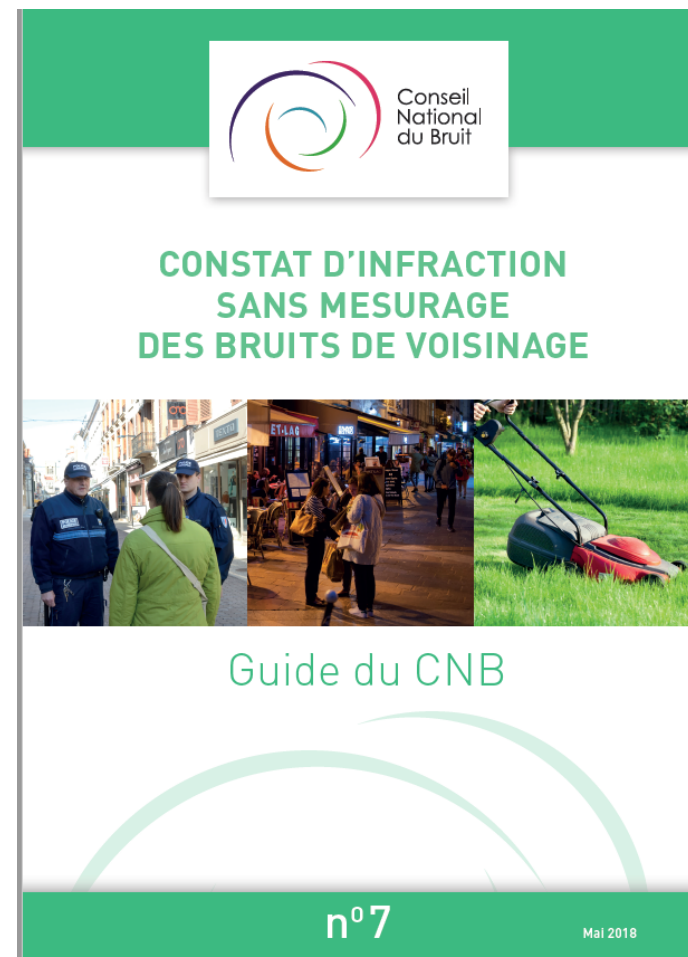
# Comité de suivi du Bruit

## Conseil National du Bruit (CNB)

**Mai 2018** : Guide constat sans mesurage

**Objectifs** : rappeler le cadre réglementaire et aider le personnel habilité à la caractérisation de l'infraction de bruit de voisinage dans le cadre de l'application des articles R. 1336-5 et R. 1337-7 du Code de la santé publique et/ou R. 623-2 du Code pénal, ainsi que de tout arrêté préfectoral ou municipal pris en application de ces dispositions.

Il s'applique aux bruits de comportement ou d'appareils de particuliers sur le domaine public ou privé ainsi qu'aux bruits ou tapages injurieux ou nocturnes..



# Comité de suivi du Bruit

## Publications



<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-national-du-bruit>

# Comité de suivi du Bruit

## Chantier en silence ...

**Janvier 2019** : La Société du Grand Paris a dévoilé le Livre Blanc « Silence Chantier »

**Objectifs** : une boîte à outils de bonnes pratiques, de méthodes et de pistes d'innovation à l'attention des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de génie civil, collectivités et riverains.



<https://www.societedugrandparis.fr/gpe/actualite/silence-chantier-le-livre-blanc-qui-va-faire-grand-bruit-2162>



# Comité de suivi du Bruit

Bruit ferroviaire : un document pédagogique pour mieux en comprendre les enjeux

**Mars 2019** : document réalisé par SNCF Réseau et France Nature Environnement

**Objectifs** : avec le bruit ferroviaire, deux légitimités s'opposent souvent :

- d'un côté la performance environnementale du rail, plus économe en énergie, en carbone et en espace,
- et de l'autre l'environnement sonore des populations riveraines.

Voici un cadre général qui permettra d'établir un dialogue véritable entre les parties prenantes.



# Comité de suivi du Bruit

## Études et travaux Réseau ferroviaire

Présentation par :

**SNCF Réseau**

# Comité de suivi du Bruit

Publication  
février 2017

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique>

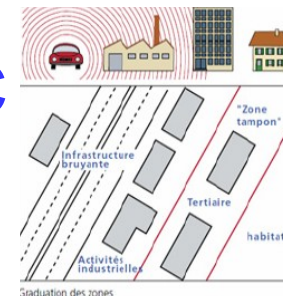


Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) vient de publier un nouveau guide sur **le calme en zone urbaine**, et sur l'intérêt de le développer et préserver. Il s'appuie sur les retours d'expériences des collectivités ayant pris en compte cet enjeu au sein de projets d'aménagement sur leur territoire.

# Comité de suivi du Bruit

Loi/Directive européenne Bruits ... PLU et PC

Depuis 1992 puis 2002 : actions locales sur le Bruit



**Objectifs** : en application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 transposée aux articles L.572-1 et suivants du Code de l'environnement, il est nécessaire de recenser les nuisances sonores lors de l'élaboration du **PLU** afin qu'elles soient prises en considération dans la **planification**.

Le PLU permet de prendre en compte les contraintes acoustiques liées à l'implantation d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale, ou à l'aménagement d'équipements, avant même cette implantation.

Quant aux **autorisations d'occuper le sol**, comme le permis de construire, elles permettent soit de ne pas soumettre une construction sensible au bruit à des nuisances sonores excessives, soit d'éviter ou de réglementer l'installation d'activités, sources de nuisances sonores pour le voisinage.

# Comité de suivi du Bruit

## Annexe « Bruit » du PLU ...

**Date** : actualiser l'annexe « Bruit » du PLU à chaque évolution

**Objectifs** : s'agissant des nuisances sonores, les annexes d'un PLU doivent comprendre obligatoirement deux documents :

- le Plan d'exposition au bruit (PEB) d'un aéroport ;
- le classement sonore des voies bruyantes (CSV) : les prescriptions d'isolement acoustique dans les secteurs voisins des infrastructures terrestres et qui sont affectés par le bruit.

L'annexe « Bruit » d'un PLU peuvent également comprendre des documents complémentaires (CBS, PPBE, ...) à titre d'information. Ces documents complémentaires n'ont aucune portée réglementaire.

A ces fins, le Préfet du Var informe régulièrement la commune des modifications concernant les PEB, CSV, CBS et PPBE.

L'ensemble des éléments sont téléchargeables : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

# Comité de suivi du Bruit

## Articulation convergente des actions Bruit et PCAET

**Mars 2019** : enjeux de la planification intégrée

**Objectifs** : jouer tout à la fois sur l'amélioration de la qualité de l'air (réduction des polluants), la réduction des consommations d'énergie et l'atténuation des effets du changement climatique.

**Focus actions** : le changement de fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage avec performance acoustique et thermique, ou la réduction de la vitesse de circulation des véhicules routiers et la modification du trafic (fluidité, etc.), en portant attention au régime moteur ou aux aménagements urbains de type « ralentisseurs ».

<https://www.ademe.fr/convergence-actions-bruit-climat-air-energie-planification-performante>



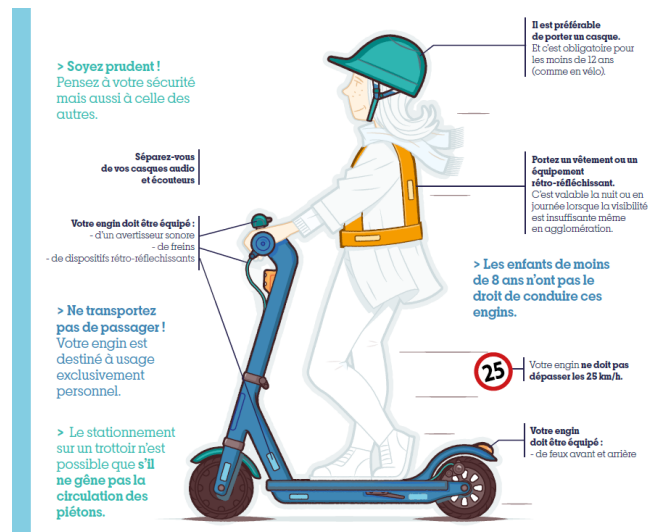
# Comité de suivi du Bruit

## Intégrer les nouveaux modes de déplacement

**Rentrée 2019** : nouvelle réglementation pour les engins de déplacement personnels (EDP) motorisés

**Objectifs** : trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes, hoverboards ... posent des questions croissantes de sécurité. Le code de la route évolue afin de prendre en compte l'existence de ces nouveaux engins et de définir des règles d'utilisation dans l'intérêt de tous.

### Focus actions :



<http://www.var.gouv.fr/les-trottinettes-electriques-entrent-dans-le-code-a7829.html>

# Comité de suivi du Bruit

## Démonstration Géo-IDE – accès aux données

**2014** : programme global de convergence des outils web géomatiques des ministères, dénommé Géo-IDE (IDE pour « Infrastructure de Données Électroniques ») ; outil de stockage, de catalogage, et de mise à disposition du patrimoine géographique.

### Objectifs :

- outiller la connaissance des territoires à des fins d'aménagement et de gestion de crise.
  - aider à remplir les missions de service public.
  - répondre aux exigences de la directive Inspire qui impose aux autorités publiques de publier l'essentiel de leurs données relatives à l'environnement sous forme de services de recherche, visualisation et téléchargement selon des spécifications techniques très précises.
- <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/814/internet.map>





# Comité de suivi du Bruit

## Démonstration Portail de l'État – rubrique Bruit



Les services de l'État dans le Var

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Bruit lié aux routes et voies ferrées

Environnement

- Agrément des associations
- Atlas des paysages du Var
- Bruit lié aux aérodromes
- Bruits de comportement
- Bruit lié aux routes et voies ferrées**
- Déchets
- Énergies renouvelables
- Forêt
- Eau, Pollution, Pêche
- Natura 2000
- Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement.
- Publicités et enseignes
- Qualité de l'air

Bruit lié aux routes



### Environnement

- Agrément des associations
- Atlas des paysages du Var
- Bruit lié aux aérodromes
- Bruits de comportement
- Bruit lié aux routes et voies ferrées**
- Déchets
- Énergies renouvelables
- Forêt
- Eau, Pollution, Pêche
- Natura 2000
- Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement.
- Publicités et enseignes
- Qualité de l'air

### Bruit lié aux routes et voies ferrées



Appréhendez les cartes de bruit et les plans d'actions

Comprendre le bruit routier

[Qu'est-ce que le bruit](#)

[Lutter contre le bruit](#)

[Comprendre le Classement Sonore des Voies Bruyantes \(CSVB\)](#)

[Les cartes du Classement Sonore des Voies Bruyantes \(CSVB\)](#) +

[Cartes de Bruit Stratégiques \(CBS\)](#) +

[Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement \(PPBE\)](#) +

[Observatoire du bruit et comité de suivi](#)

[Suivi des Plans d'actions des collectivités](#) +

**Nouveau** : article dédié aux collectivités

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

# Comité de suivi du Bruit

## Bruit lié aux travaux : **dérogation** aux horaires fixés

Les chantiers de travaux publics ou privés, **qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation ou non,**



peuvent nécessiter des travaux hors horaires fixés par arrêté.

Des dérogations aux horaires fixés, individuelles ou collectives, peuvent être accordées pour une durée limitée et à titre exceptionnel, par :

- le maire si les travaux sont limités au seul territoire de sa commune,
- le préfet, après avis des maires concernés, si les travaux au titre d'une même opération concernent plusieurs communes.

Les conditions des dérogations s'apprécient en fonction des circonstances locales pour l'exercice de certaines activités.

Les demandes de dérogation sont à formuler au moins dix jours avant la date prévue des travaux, sauf en cas d'urgence avérée. Les riverains devront être informés par tout moyen, notamment par affichage, par la société responsable des travaux, au moins 48 heures avant le début des travaux. Dans le cas des zones particulièrement sensibles du fait de la proximité d'hôpitaux, de maternités, de maisons de convalescence et de retraite ou autres établissements similaires, des emplacements particulièrement protégés doivent être recherchés pour les engins, ainsi que l'emploi de tous les dispositifs visant à diminuer l'intensité du bruit ou des vibrations émises.

# Comité de suivi du Bruit

## Gestionnaires de voies - à vos agendas

**Présentation PlaMADE mardi 1er octobre 2019 à Aix-en-Provence**  
**Les inscriptions se font par voie électronique.**

Le **MTES** a chargé le **CEREMA** de mettre en place un outil - accessible à toutes les gestionnaires de voies - qui permet de faciliter l'élaboration des cartes : **Plate-forme Mutualisée d'Aide au Diagnostic Environnemental (PlaMADE)**.

**PlaMADE** permet de :

- collecter et rassembler toutes les données d'entrée nécessaires à la production des cartes : typographie des sols, bâtiments, vitesses, revêtements utilisés, protections acoustiques, trafics moyens journaliers...
- convertir les données d'entrée au géostandard (imposé par la directive INSPIRE)
- stocker les fichiers de modélisations acoustiques produits à partir de ces données d'entrée,
- stocker les produits de sortie (cartes, tables d'objets, ...) utiles notamment pour l'établissement des plans d'actions.

**Les gestionnaires de voies sont directement concernés :**  
pour valider les données, les mettre à jour, et renseigner les données nouvelles.

# Comité de suivi du Bruit

cartes de bruit stratégiques **CBS**

et

plans de prévention du bruit  
dans l'environnement **PPBE**

**Publication échéances 1/2/3**

# Comité de suivi du Bruit

Publication cartes en Europe

<https://environnement.brussels/thematiques/bruit/la-situation-bruxelles/cartographie-et-exposition-de-la-population>

NL FR QUI SOMMES-NOUS? CONTACT PROFESSIONNELS ÉDUCATION

**bruxelles environnement.brussels**

THÈMES GUICHET ACTION DE LA RÉGION AGIR AU QUOTIDIEN DOCUMENTATION ET CARTES ACTUALITÉS

BRUIT

- Le bruit : vue d'ensemble
- Les sources de bruit
- La situation à Bruxelles
  - Cartographie et exposition de la population**
    - Bruit des avions
    - Bruit des trams et métros
    - Bruit du chemin de fer
    - Bruit routier
  - Mesures de bruit
- L'action de la Région
- Cadre légal

Bruit > La situation à Bruxelles > Cartographie et exposition de la population

## Cartographie et exposition de la population

### Cartographie du bruit

Les cartes « bruit » servent de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore. Elles visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations et établissements sensibles.

Ces cartes se basent sur une modélisation des niveaux sonores pour les différents modes de transport rencontrés en Région de Bruxelles-Capitale. Elles illustrent l'impact sonore de chacun des modes de transport. L'ambiance sonore globale de la Région est donnée par la carte de multi-exposition. Cette carte regroupe les niveaux sonores de tous les transports. Pour accéder aux cartes, voir les liens ci-dessus.

Les niveaux sonores sont exprimés en décibel. Ils ont été modélisés pour différents indicateurs : « Lden », « Lnigt » correspondant à des modélisations de niveaux sonores pour des périodes données.

Dans une optique de santé, il est important de pouvoir bénéficier de périodes plus calmes en soirée et durant la nuit. Pour prendre en compte ces besoins, l'indicateur Lden a été mis en place. Celui-ci cumule les niveaux sonores sur 24 h, majoré d'une pondération pour les périodes de nuit et de soirée. Il constitue un indicateur global de gêne.

# Comité de suivi du Bruit

Publication cartes en Europe

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/etat/cartes.html>

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Thèmes Publications, médias Données, indicateurs, cartes L'OFEV

Page d'accueil > Thèmes > Thème Bruit > Données, indicateurs et cartes > Cartes et géodonnées

< Données, indicateurs et cartes

## Bruit: Cartes et géodonnées

Cartes interactives, géodonnées et modèles de géodonnées sur le thème Bruit

Géodonnées

Modèles de géodonnées

par ex. Bundesplatz 1 Bern, 46.7.7.5, Carte du bruit ...

Menu

The screenshot shows a web interface for noise maps. It includes a navigation menu with 'Thèmes', 'Publications, médias', 'Données, indicateurs, cartes', and 'L'OFEV'. The main content area is titled 'Bruit: Cartes et géodonnées' and features a search bar and a map of Switzerland with a network of orange lines representing noise sources. The map has zoom controls and a 3D view button.



# Comité de suivi du Bruit

## Communauté Européenne vs France

ultime **avertissement** de la CE avant de saisir la Cour de justice de l'Union européenne

**Sanction encourue :**

**Amende évaluée à 10 millions d'€ augmentée d'une astreinte journalière de 300 000 € (données Ministère / DGPR)**

**Urgence : les autorités compétentes** doivent

- publier sur site internet des EPCI/communes
- faire remonter les données
- produire le résumé CE ≠ Résumé Non Technique (modèle à disposition)

# Comité de suivi du Bruit

En plus des transmissions réglementaires  
(Préfet + remontées CEREMA)

à transmettre à la DDTM  
(pour ceux qui ne l'on pas encore fait)

Sur la boîte mail  
[Ddtm-sad-becv@var.gouv.fr](mailto:Ddtm-sad-becv@var.gouv.fr)

- 1) délibération du conseil assortie du rapport et note
- 2) résumé CE
- 3) site internet de publication : lien direct et cheminement



# Comité de suivi du Bruit

## État d'avancement des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement

**CBS et PPBE - échéance 1**

**CBS et PPBE - échéance 2**

**CBS et PPBE - échéance 3**

# Comité de suivi du Bruit

GITT Autorité compétente : ÉTAT  
Toutes les publications réalisées

	Décision AP	Publicat° site internet	Décision AP	Publicat° site internet
Autoroutes concédées	<b>30/07/08</b>	<b>23/07/12</b>	<b>23/05/11</b>	<b>28/06/11</b>
Autoroutes non concédées	<b>04/09/08</b>	<b>24/07/12</b>	<b>23/05/11</b>	<b>28/06/11</b>
Routes départementales	<b>23/12/08</b>	<b>01/08/12</b>		
Routes communales	<b>10/04/09</b>	<b>01/08/12</b>		
Voies ferrées	non concernées	non concernées	non concernées	non concernées

	Décision AP	Publicat° site internet	Décision AP	Publicat° site internet
Autoroutes concédées	<b>02/03/15</b>	<b>04/03/15</b>	<b>21/06/16</b>	<b>22/06/16</b>
Autoroutes non concédées	non concernées	non concernées	non concernées	non concernées
Routes départementales	<b>16/12/14</b>	<b>18/12/14</b>		
Routes communales	<b>15/10/15</b>	<b>15/10/15</b>		
Voies ferrées	<b>27/02/15</b>	<b>27/02/15</b>	<b>17/10/16</b>	<b>18/10/16</b>

# Comité de suivi du Bruit

GITT Autorité compétente : ÉTAT  
Toutes les publications réalisées

	Décision	Publicat°	Décision	Publicat°
	AP	site internet	AP	site internet
Autoroutes concédées	<b>10/09/18</b>	<b>10/09/18</b>	<b>20/12/18</b>	<b>20/12/18</b>
Autoroutes non concédées	<b>11/06/18</b>	<b>11/06/18</b>	<b>30/01/19</b>	<b>04/02/19</b>
Routes départementales	<b>13/07/18</b>	<b>13/07/18</b>		
Voies métropolitaines	<b>17/07/18</b>	<b>17/07/18</b>		
Voies communales	<b>16/07/18</b>	<b>17/07/18</b>		
Voies ferrées	<b>12/06/18</b>	<b>12/06/18</b>	<b>14/01/19</b>	<b>18/01/19</b>

Modalités de  
Moissonnage des données  
(mars 2019)  
puis collecte (automne 2019)

**CBS4**  
**2022**

**PPBE4**  
**2023**

# Comité de suivi du Bruit

GITT Autorités compétentes : COLLECTIVITÉS  
 Tour de table

	PPBE1		PPBE2		PPBE3	
	Décision	Publicat <sup>o</sup>	Décision	Publicat <sup>o</sup>	Décision	Publicat <sup>o</sup>
	DCC ou DCM	site internet	DCC ou DCM	site internet	DCC ou DCM	site internet
Routes départementales						
Voies métropolitaines						
Voies inter-communales						
Voies communales						



## PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

### • Qu'est ce que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ?

Les PPBE sont des documents d'orientation élaborés par les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures et établis à partir des résultats des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS). Ils définissent les mesures nécessaires pour traiter les zones à enjeux : les zones bruyantes composées des Points Noirs du Bruit (PNB) ou les zones calmes.

Le Département du Var doit établir un PPBE pour toutes les routes départementales supportant plus de 8200 véhicules/jour, dont il est le gestionnaire, en application de la directive européenne 2002/49/CE.



04 mars 2019  
 approbation d'un PPBE RD du CD83 :  
 Échéance 1 ? échéance 2 ? échéance 3 ?

Date de publication ?

# Comité de suivi du Bruit

GITT Autorités compétentes : COMMUNES

Tour de table

PPBE1+3 ou PPBE2+3 ou PPBE1+2+3

commune	Décision	Publicat°	Transmis Préfet
	DCM	site internet	Et DDTM
Bandol			
Draguignan			
Fréjus	<b>21/11/18</b>	<b>07/12/18</b>	<b>Déc 2018</b>
La Londe-les-Maures			
St Raphaël			
Ste Maxime			



# Comité de suivi du Bruit

AGGLO Autorités compétentes : MÉTROPOLE  
Tour de table

	PPBE1		PPBE2		PPBE3	
	Décision	Publicat°	Décision	Publicat°	Décision	Publicat°
	DCC	site internet	DCC	site internet	DCC	site internet
MAMP	<b>28/06/10</b>	<b>28/06/10</b>				
MTPM						

CBS MAMP  
approuvée le 26 juin 2018

PPBE MAMP  
Consultation  
du 1er janvier au 28 février 2019  
Approbation septembre 2019

# Comité de suivi du Bruit

## PPBE voies communales Retour d'expériences sur l'accompagnement et les écueils rencontrés

Présentation par :

la **Commune de Fréjus**

# Comité de suivi du Bruit

## CBS4

### Modalités et lancement du processus de l' échéance 4

Présentation par :

le **CEREMA Méditerranée**



# Comité de suivi du Bruit

**État d'avancement  
des cartes de bruit stratégiques  
et  
des plans de prévention du bruit  
dans l'environnement**

**CBS et PPBE - échéance 4**

# Comité de suivi du Bruit

Échéance 4 CNOSSOS-EU = « reprise totale »

Les premiers exercices européens de cartographie réalisés ont révélé des différences considérables entre les méthodes d'évaluation, la collecte et la qualité des données.

La mise en place de la nouvelle méthode d'évaluation du bruit CNOSSOS-EU facilitera l'établissement des CBS de bonne qualité en recueillant des données cohérentes et comparables sur les niveaux de bruit en Europe.

Application de la méthode obligatoire à partir du 1er janvier 2019  
=> urgence d'approuver et de publier les CBS3/PPBE3 avant le 31 décembre 2018 en utilisant la méthode actuelle et ainsi éviter l'utilisation de CNOSSOS-EU

Échéance 4 = refaire toutes les cartes avec la méthode commune d'évaluation du bruit

CBS4 Période 2022-2027  
PPBE4 Période 2023-2028

# Comité de suivi du Bruit

CBS Échéance 4 = contact Préfet/DDTM pris avec gestionnaires des voies pour voir possibilités de moissonnage des données

25 février 2019 : la DDTM a effectué un sondage afin de voir les possibilités de captage à distance (moissonnage) des données des gestionnaires de voies :

- DIR Med équipé (système national ISIDOR)
- SNCF Réseau (connecté PlaMADE)
- Autres : données sur tableur EXCEL/CALC
- Cas plus délicats : aucune donnée recensée/disponible

Ceux qui ne fourniront pas de données => données E3

# Comité de suivi du Bruit

## CBS Échéance 4 = rétroplanning

de juin à septembre 2019 : comptage trafic gestionnaire  
automne 2019 : la collecte des données va commencer  
jusqu'en février 2020 => alimentation PlaMADE

Fin 2020 : remontée du linéaire

A ce stade, les données « trafic » seront donc censées être vérifiées et validées par le gestionnaire ; il n'y aura pas de consultation ultérieurement pour avis .

Décembre 2021 : rendu des cartes par le CEREMA

Janv à mars 2022 : procédure administrative DDTM

Avril 2022 : approbation et publication des CBS4 GITT

# Comité de suivi du Bruit

Publications ITT CBS4 État sur WEB

Hypothèse probable : publication sur SIG Var en attendant possibilité Atlas papier (pdf)

Il sera indiqué dans l'arrêté préfectoral

Le présent arrêté et les informations associées sont consultables :

- via le portail de l'État du Var à l'adresse suivante : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- via le système d'information géographique (SIG) du Var où le lien internet pour consulter les cartes sera :

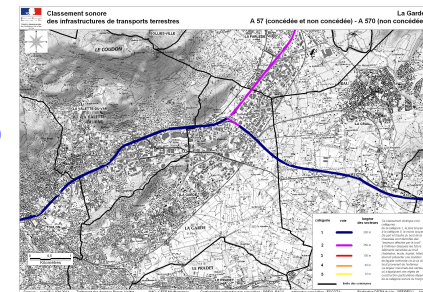
<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/814/internet.map>

# Comité de suivi du Bruit

## Réexamen du classement sonore des voies bruyantes (CSVV)

**Révision à programmer**

# Réexamen du CSVB



CSVB en vigueur

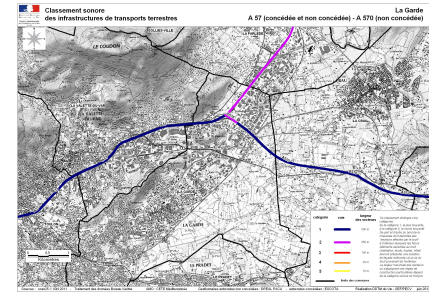
	Approbation
	Arrêté préfectoral
Autoroutes concédées	<b>27/03/13</b>
Autoroutes non concédées	<b>27/03/13</b>
Routes départementales	<b>01/08/14</b>
Voies communales	<b>08/12/15</b>
Voies ferrées	<b>29/09/16</b>

Gestionnaires :  
études à  
prévoir  
d'ici fin 2020

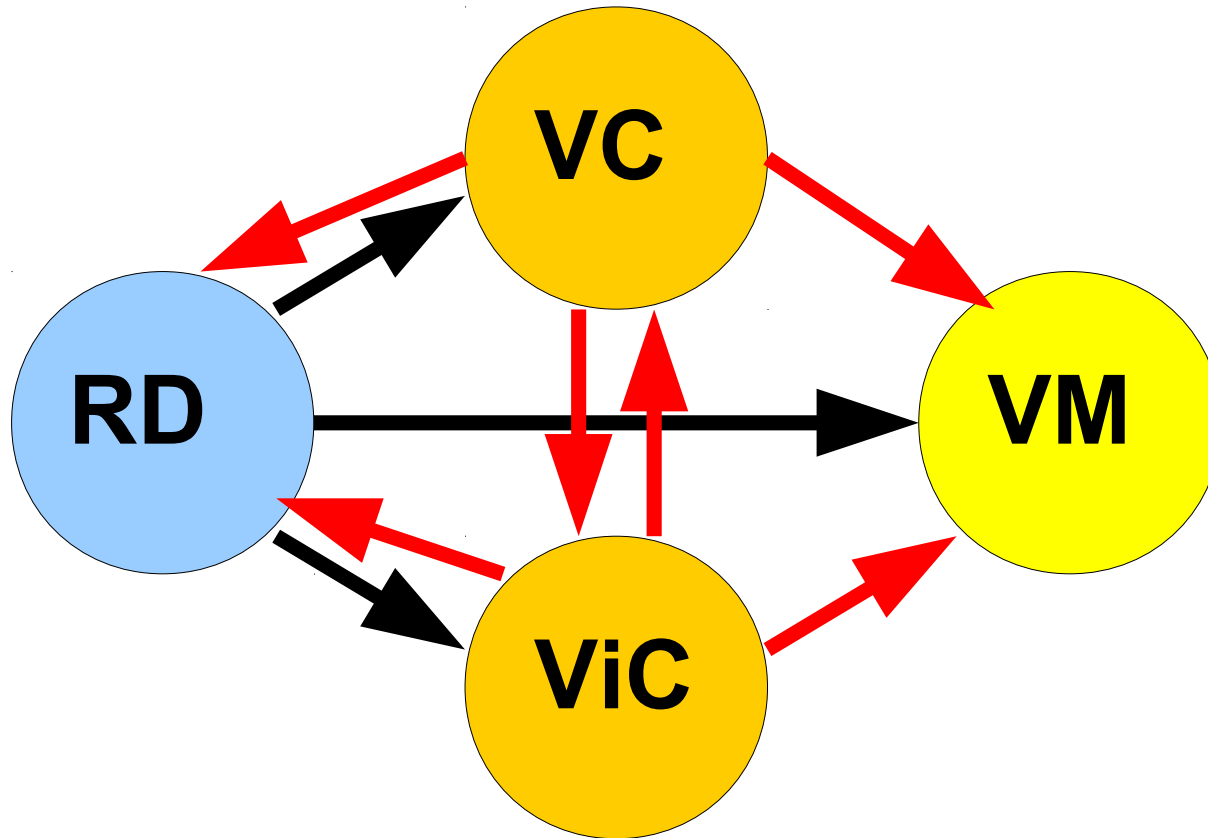
Révision du CSVB si :

- création de voie nouvelle avec trafic important
- évolution significative des seuils ou des paramètres
- changement de gestionnaire (RD, VM, ViC, VC)
- TCSP BHNS voie bus impliquant déport de trafic

# Réexamen du CSVB



Changement de gestionnaire(s)



=> statut des voies

- Nécessaire de vérifier paramètres par tronçon de voie



# Comité de suivi du Bruit

## Classement sonore des voies bruyantes

Le **préfet** de département est chargé de **recenser et classer** les infrastructures de transports terrestres (ITT) en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic.

Sur la base de ce recensement, le **préfet détermine**, après consultation des communes, **les secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures**, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte et les prescriptions techniques à appliquer lors de la construction d'un bâtiment afin d'atténuer l'exposition à ces nuisances.

# Comité de suivi du Bruit

CSVB et annexes du PLU - Article R\*123-13 du CU

Les annexes indiquent, à titre d'information, sur un ou plusieurs documents graphiques, s'il y a lieu :

13. Le **périmètre des secteurs** situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement ;

# Comité de suivi du Bruit

CSVB et annexes du PLU - Article R\*123-14 du CU

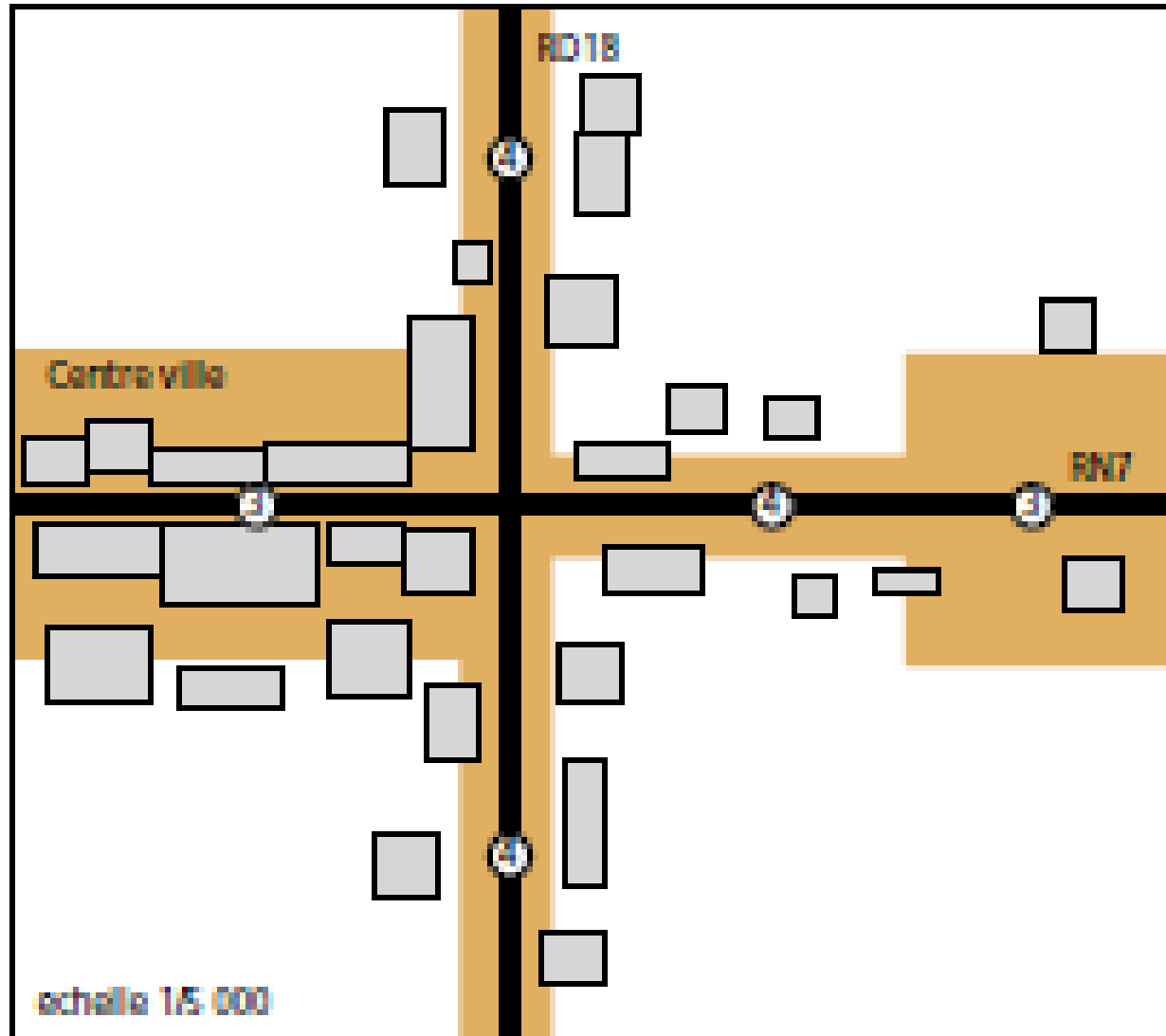
Les annexes comprennent à titre informatif également :

4° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application des articles L. 147-1 à L. 147-6 ;

5° D'une part, les **prescriptions d'isolement acoustique** édictées, en application des articles L. 571-9 et L. 571-10 du code de l'environnement, dans les secteurs qui, situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit et, d'autre part, **la référence des arrêtés préfectoraux** correspondants et **l'indication des lieux où ils peuvent être consultés** (physique et web) ;

# Comité de suivi du Bruit

CSVB et représentation tronçons à pan coupé



# Comité de suivi du Bruit

## Études et travaux Réseau autoroutier concédé à ESCOTA

Présentation par :

le **VINCI** autoroutes

# Comité de suivi du Bruit

## Les PEB ...

Présentation par :

la **DDTM du Var**